



Lot gagné lors de jeux concours

Par **nathalie20112011**, le **20/10/2011** à **12:26**

Bonjour,

J'ai participé à un jeu concours organisé par l'ITR (l'île de la Réunion Tourisme). [s]Devant la foule[/s], l'animatrice a dit à plusieurs reprises que j'avais gagné un séjour de 6 jours, tout compris (hébergement, repas, location de voiture). Lors de la confirmation par mail, nous avons "perdu" la pension complète. Nous les avons contacté récemment afin de profiter de notre lot. Ils nous ont dit après plusieurs échanges de mail, qu'ils venaient d'apprendre que ce séjour était valable hors vacances scolaires et hors saison. Il n'y avait aucune mention de ce lot sur le bulletin de participation. Nous n'avons maintenant aucune nouvelle d'eux, malgré des mails et une lettre en AR.

Quel sont nos droits ? Peuvent-ils nous informer de restrictions sur ce lot après annonce publique, et sans les avoir signalées sur le règlement de participation ?